ANNEXE
Programme détaillé et Formateur

INDEPENDANTS : LES REGLES DE DEDUCTION DE VOS CHARGES ET FRAIS PROFESSIONNELS

Objectifs pédagogiques :
Identifier les différentes catégories de charges « sensibles » déductibles de votre bénéfice (artisans, commerçants et professionnels libéraux).

Public visé : entreprises partenaires de Terra Gestion

Date et durée :
Jeudi 26 novembre 2026 de 14h à 15h30 (1.5h), sans pause, en distanciel synchrone.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : aucun

Tarif partenaire Terra Gestion : 0 €

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque lorsque la formation est payante.

Méthode et moyens pédagogiques :
- Techniques
  - Accès à un webinaire après envoi d'un lien et d'un code de connexion
- Pédagogiques
  - Exposés théoriques
  - Démonstrations

Les supports de cours sont remis le jour de la formation par voie électronique.

Modalités d'évaluation :
- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Programme :

- Les conditions générales de déduction fiscale
- Les frais de déplacement (véhicules, repas, hébergement…)
- Les cadeaux
- Les commissions
- Le loyer et les charges rattachées (électricité…)
- Les frais de congrès
- Les vêtements

Formatrice : Françoise LEMALLE – Expert-comptable et commissaire aux comptes